

Informations de base	
2016/2882(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Zimbabwe Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Zimbabwe	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/09/2016	Décision du Parlement	T8-0351/2016	Résumé
15/09/2016	Résultat du vote au parlement		
15/09/2016	Débat en plénière		
15/09/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2882(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0995/2016	13/09/2016	
Proposition de résolution		B8-0996/2016	13/09/2016	
Proposition de résolution		B8-0997/2016	13/09/2016	
Proposition de résolution		B8-1000/2016	13/09/2016	
Proposition de résolution		B8-1005/2016	13/09/2016	
Proposition de résolution		B8-1006/2016	13/09/2016	
Proposition de résolution		B8-1009/2016	13/09/2016	

Proposition de résolution		B8-1010/2016	13/09/2016	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0351/2016	15/09/2016	Résumé

Résolution sur le Zimbabwe

2016/2882(RSP) - 15/09/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Zimbabwe.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, EFDD et ENF.

Le Parlement rappelle que le peuple zimbabwéen souffre depuis de nombreuses années sous un régime autoritaire dirigé par le président Mugabe, qui maintient son pouvoir par la corruption, la violence, les élections truquées et des services de sécurité brutaux.

Le peuple zimbabwéen n'a pas connu de véritable liberté depuis des décennies et de nombreuses personnes de moins de trente ans n'ont donc connu qu'une vie de pauvreté et de répression violente.

Face à l'augmentation de la violence à l'encontre des manifestants au Zimbabwe au cours des derniers mois, le Parlement invite le gouvernement et l'ensemble des parties au Zimbabwe à respecter le droit de manifester pacifiquement.

Le Parlement se dit préoccupé par l'augmentation du nombre d'arrestations arbitraires de défenseurs des droits de l'homme et appelle les autorités zimbabwéennes à libérer tous les prisonniers politiques, immédiatement et sans conditions.

Il rappelle que, depuis mai 2016, des milliers de manifestants – commerçants informels, jeunes chômeurs et, désormais, professionnels – ont envahi les rues dans un certain nombre de centres urbains au Zimbabwe pour protester contre les pertes d'emplois, le chômage de masse et l'incapacité du gouvernement à répondre aux attentes économiques de base de la population.

Comme de nombreuses manifestations sont aujourd'hui organisées grâce aux médias sociaux, les autorités zimbabwéennes ont bloqué l'accès à l'internet et à la messagerie WhatsApp pour faire obstacle aux protestations. Des centaines de personnes ont été arrêtées pendant les manifestations, le 26 août 2016, et des affrontements sanglants ont eu lieu dans la capitale, Harare.

Condamnant les déclarations du président Mugabe contre l'appareil judiciaire zimbabwéen, le Parlement attire l'attention sur la situation particulièrement difficile dans ce pays.

Mesures de restriction : le Parlement estime que le Conseil et la Commission devraient évaluer soigneusement la nécessité **de réimposer certaines mesures restrictives**, en précisant que celles-ci seront supprimées et qu'une aide globale sera fournie une fois que le Zimbabwe aura clairement pris le chemin de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme.

État de droit : le Parlement appelle à une transition pacifique du pouvoir fondée sur un processus électoral libre et équitable, l'état de droit et le respect des droits de l'homme afin de mettre en place une démocratie libre, prospère et pluraliste.

Aide européenne : le Parlement souligne que l'Union doit veiller à ce que les financements attribués au Zimbabwe pour son programme indicatif national aillent effectivement aux secteurs concernés et invite le gouvernement du Zimbabwe à permettre à la Commission un accès sans entrave aux projets financés par l'Union et à s'ouvrir davantage à une assistance technique pour les projets et programmes élaborés d'un commun accord.

Enfin, le Parlement souligne qu'il est important pour l'Union d'entamer un dialogue politique avec les autorités zimbabwéennes en vertu des articles 8 et 96 de l'accord de Cotonou, et de confirmer ainsi l'engagement de l'Union à soutenir la population locale.